L'AFIS VOUS PROPOSE LA FORMATION

ASSOCIATION DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ

N° 8504
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION

DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE DANS LE CADRE D'UN EXERCICE COORDONNÉ

Intervenant :

Médecin en médecine cardiovasculaire

CONTENU & OBJECTIFS

Le diagnostic de l'insuffisance cardiaque et la prescription médicamenteuse sont généralement assurés par le médecin généraliste en partenariat avec le cardiologue.

Pourtant, le dépistage des signes évocateurs de l'insuffisance cardiaque peut être réalisé par l'ensemble des professionnels de santé en contact avec le patient afin de le rendre le plus précoce possible et d'en limiter les complications.

Les pathologies associées à l'insuffisance cardiaque étant nombreuses, le patient est souvent déjà entouré d'une équipe de soin. Celle-ci est ainsi en première ligne pour le dépistage des signes du diagnostic à la décompensation.

Tous les professionnels de la structure d'exercice coordonné intervenant auprès de ces patients ont ainsi leur rôle à jouer dans le parcours des patients insuffisants cardiaques : dépistage des signes évocateurs d'insuffisance cardiaque devant mener à une consultation médicale pour le diagnostic, surveillance des signes de décompensation cardiaque au cours du suivi, surveillance de l'observance thérapeutique et du risque iatrogénique, traitement des comorbidités et des facteurs déclenchants, conseil et éducation notamment sur les mesures hygiéno-diététiques, …

Ces interventions peuvent avoir lieu lors d'un soin, d'un renouvellement de traitement, lors d'une consultation pour l'apparition d'une symptomatologie, du suivi d'une comorbidités, etc…

Cette contribution de tous les professionnels nécessite cependant une formation commune et la mise en place d'un protocole de prise en charge mettant en avant les signes d'alerte et les conduites à tenir au sein du territoire.

L'insuffisance cardiaque (IC) est une maladie chronique grave qui concerne environ 2.3% des Français notamment les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les symptômes de l'insuffisance cardiaque peuvent altérer de façon importante la qualité de vie des patients avec une diminution des capacités physiques dues à l'essoufflement, la fatigue, etc. … Plus de 50% des adultes avec insuffisance cardiaque se sont déclarés en « mauvaise » ou « très mauvaise » santé.

Elle est la cause d'un nombre important d'hospitalisation (165000 hospitalisations/an) pour décompensation cardiaque s'accompagnant d'un taux élevé de ré-hospitalisation et de décès.

Le patient insuffisant cardiaque doit bénéficier d'une prise en charge globale s'intégrant dans un parcours individualisé afin de limiter les complications.

2 points de rupture sont souvent relevés au sein de ce parcours : le retard de diagnostic et la sortie d'hospitalisation après une décompensation.

Cette formation a pour but de structurer la réponse des professionnels de santé exerçant en structure d'exercice coordonné afin d'améliorer le dépistage, la qualité de vie et le pronostic de cette pathologie et d'éviter les hospitalisations et ré hospitalisations fréquentes.

Les objectifs pédagogiques :

1/ Établir une grille commune de dépistage des signes cliniques évocateurs d'une insuffisance cardiaque et des facteurs de risque de décompensation cardiaque

2/ Décrire les modalités pratiques d'orientation du patient en cas de suspicion d'insuffisance cardiaque

3/ Définir le parcours de soin type du patient insuffisant cardiaque dans le cadre de la CPTS

4/ Définir son rôle dans le parcours protocolisé de la CPTS

L'AFIS VOUS PROPOSE LA FORMATION

ASSOCIATION DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ

N° 8504
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION

PRÉ-REQUIS :

Maîtriser la langue française (Écrite & parlée)

PUBLIC VISÉ :

Professionnels du secteur médical, sanitaire, social et médico-social

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Nous invitons les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'une adaptation technique, matérielle ou pédagogique à contacter la référente handicap de l'AFIS

MÉTHODES MOBILISÉES :

Alternance de méthodes affirmatives (Exposé magistral), applicatives participatives / interactives (Analyse de cas cliniques)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

Quiz de connaissance (pré et post) - Questionnaire individuel d'évaluation à chaud

TARIF :

350 euros (Déjeuners et pauses compris)
Règlement par chèque à l'ordre de l'AFIS ou par virement bancaire

DURÉE DE LA FORMATION :

3 heures de formation en présentiel

DATE ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Le

Date limite d'inscription :

Référence ANDPC : **85042325027 Session 24.00**

INSCRIPTIONS :

Pour les professions éligibles à ce programme par l'ANDPC (*Endocrinologue, généraliste, gériatre, gynécologue, infirmier, médecin en médecine cardiovasculaire, médecin en médecine physique et de réadaptation, neurologue, pharmacien et sage-femme*), inscrivez-vous en ligne à partir de votre compte : https://www.agencedpc.fr/professionnel/login

Dans les autres cas, veuillez contacter le secrétariat de l'AFIS

CONTACT :

Mme Billaud Isabelle au **0262 26 98 91** - aformationisante@gmail.com

INDICATEURS ANTÉRIEURS :

1ère session